

# Aide financière aux festivals et événements touristiques – Été-automne 2021

Publié le 8 décembre 2020



Le ministère du Tourisme annonce le début de la période de dépôt des projets dans le cadre du programme Aide financière aux festivals et aux événements touristiques pour la saison été-automne 2021. Jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2021 inclusivement, les promoteurs des festivals et événements prévus entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 octobre 2021 peuvent déposer une demande d'aide financière.

Le Ministère lance cet appel de projets malgré le contexte actuel de la pandémie de la COVID-19 afin de maintenir le développement et la diversité de l'offre touristique québécoise. Des mesures d'assouplissement ont été apportées au programme pour bien soutenir les promoteurs dont les activités pourraient être affectées par les consignes sanitaires en vigueur à ce moment.

Enfin, dans le but d'améliorer l'ensemble du traitement des demandes d'aide financière et de centraliser l'information, le Ministère s'est doté d'un tout nouveau portail Web. Ainsi, les représentants d'entreprise ou d'organisme qui désirent présenter un projet sont invités à se familiariser dès maintenant avec ce nouvel outil et à consulter les critères d'admissibilité. Ils doivent ensuite s'inscrire sur le portail Aide financière, accessible à partir du [site Web](https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/services-a-lindustrie-touristique/aide-financiere/tenue-festivals-evenements/festivals-evenements-touristiques/) du gouvernement du Québec, et fournir les documents exigés d'ici le 1<sup>er</sup> février 2021 inclusivement.

<https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/services-a-lindustrie-touristique/aide-financiere/tenue-festivals-evenements/festivals-evenements-touristiques/>